



PALAU DEL VIDRE  
*l'expressive*

Envoyé en préfecture le 19/04/2023  
Reçu en préfecture le 19/04/2023  
Publié le 19/04/2023  
ID : 066-216601336-20230315-2023\_DM08-AU

Département des Pyrénées-Orientales

DM N° 2023 / 08

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

DECISION DU MAIRE  
RELATIVE AU MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LA REVISION GENERALE DU  
PLU DE LA COMMUNE

Le Maire de la Commune de Palau-del-Vidre,

VU la délibération du 9 Juillet 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la nécessité d'engager une consultation pour couvrir le besoin recensé suivant :

- révision générale du PLU de la Commune

VU l'avis d'appel public à la concurrence paru le 13/2/2023 sur midilibre-marchespublics et le 16/2/2023 dans les annonces légales de journal l'Indépendant,  
Après réception et analyse des 5 offres reçues,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : un contrat a été conclu avec la SARL COGEAM ETUDES, 940 Avenue Eole, Tecnosud II, 66 100 PERPIGNAN :

- pour la révision générale du PLU de la Commune.

**Article 2** : le montant du marché a été arrêté à la somme de 54 000 € HT, soit 64 800 € TTC.

**Article 3** : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner d'acte.

Un extrait sera publié sur le site Internet de la Commune.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Céret

Fait à PALAU-DEL-VIDRE, le 15 Mars 2023

Le Maire,  
Bruno GALAN

